

RAPPORT DU JURY DES EPREUVES D'ACCES A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA

SESSION 2015 (EPREUVES DE MARS A MAI 2016)

1125 candidats se sont présentés aux épreuves du concours d'entrée à l'IRA de Bastia pour la session 2015 dont les épreuves se sont déroulées de mars à mai 2016, en vue d'accéder à des postes d'attachés dans l'administration d'Etat. 267 ont été sélectionnés pour les épreuves d'admissibilité et 128 ont été admis. Tous les postes offerts ont été pourvus. Les épreuves écrites se sont tenues, comme l'année précédente, dans de bonnes conditions avec l'appui des préfectures dans les différents lieux d'examen en métropole comme dans les outre-mers. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA de Bastia ou en visio-conférence pour certains candidats le nécessitant. Au nom du jury, j'adresse de très vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement des épreuves, notamment aux équipes de l'IRA dirigé par M. Yvon ALAIN et tout particulièrement à M. Didier GRASSI et Mme Christel VIRGITTI, en charge des concours.

A la suite des précédents, ce rapport présente les données statistiques utiles sur la situation des candidats et les résultats de la session 2015 ainsi que les principaux enseignements destinés à éclairer les candidats ou futurs candidats. Une grande attention est portée à la coordination et à la préparation du jury, avec une formation des membres de jury organisée par la DGAFP de façon déconcentrée à Bastia. Les épreuves écrites et orales visent à permettre d'apprécier le sérieux des candidats, leur motivation et leur potentiel de compétences, tout en s'assurant des connaissances minimales utiles à l'exercice des fonctions d'encadrement dans l'administration d'Etat. Les membres du jury exercent eux-mêmes de telles fonctions dans un des trois secteurs administratifs d'affectation des futurs attachés : l'administration centrale, l'administration territoriale et l'administration de l'éducation nationale. Pour la très grande majorité d'entre eux, ils ont été formés dans l'un des cinq IRA et ont donc une large connaissance des attentes et des besoins de ces administrations mais aussi des contraintes qui pèsent sur les candidats. Afin de diversifier les profils et de garantir un bon dynamisme du jury, celui-ci est renouvelé par tiers tous les ans. Je remercie tous les membres du jury pour leur implication professionnelle et personnelle dans la réussite de ce concours. Les éléments de ce rapport sont le fruit de la réflexion partagée de l'ensemble des membres du jury de cette année.

1. Le bilan statistique sur les trois concours

1.1. Un nombre de candidats en légère baisse mais une forte sélectivité

Le nombre de postes offerts est identique pour chaque IRA et était cette année de 69 pour le concours externe, 51 pour le concours interne et 8 pour le troisième concours.

L'évolution la plus remarquable cette année est la baisse dans tous les IRA du nombre d'inscrits et du nombre de candidats présents dans les trois concours. Cette réduction du vivier de

candidats, à un niveau déjà connu entre 2000 et 2003, n'est pas préoccupante dans la mesure où elle n'a pas empêché le jury de sélectionner de très bons profils. Elle doit cependant être analysée afin de garantir le meilleur recrutement pour les IRA.

Comme les années précédentes, les candidats à l'IRA de Bastia ont été davantage présents aux épreuves écrites que dans les autres IRA et ce pour les trois concours. Ce taux de présence s'est globalement maintenu pour les trois concours. Au regard de l'impact en termes de coût et d'organisation, il est rappelé aux candidats qui s'inscrivent leur responsabilité et l'intérêt général d'éviter les inscriptions sans intention de passer les épreuves.

La sélectivité à l'entrée de l'IRA de Bastia se situe exactement à la moyenne des autres IRA pour le concours externe et en est très proche pour le concours interne, elle est légèrement plus favorable pour le troisième concours.

Avec des ratios légèrement plus favorables que lors de la précédente session, 12% des candidats présents aux écrits du concours externe ont été reçus, tandis que 10% des candidats au concours interne et 11% au troisième concours ont connu ce succès.

Répartition des candidats aux concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Postes offerts	69	51	8
Inscrits acceptés	993	729	107
Présents aux écrits	557	516	71
Admissibles	140	106	21
<i>% d'admissibles</i>	<i>25%</i>	<i>21%</i>	<i>30%</i>
Admis	69	51	8
Liste complémentaire	3	6	2
<i>Taux de sélectivité (présents écrits/admis)</i>	<i>8,1</i>	<i>10,1</i>	<i>8,9</i>
<i>% admis/présents aux écrits</i>	<i>12%</i>	<i>10%</i>	<i>11%</i>

Source : DGAFP-IRA de Bastia

La moyenne des notes du dernier admis s'établit à 11,29 et 11,88 pour les concours externe et interne et à 13,5 pour le troisième concours, soit un niveau d'ensemble légèrement inférieur à l'an passé sauf pour le troisième concours.

Moyennes des notes au concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Moyenne des admissibles	9,92	11,02	9,88
Moyenne générale du dernier admis	11,29	11,88	13,5

Source : DGAFP-IRA de Bastia

1.2. Des candidats venus d'horizons variés

Les seules statistiques disponibles sur le profil des candidats concernent le taux de féminisation, ce qui ne permet pas de dresser des constats chiffrés sur l'âge des candidats ou leurs parcours diplômant et professionnel qui seraient intéressants à analyser. De façon globale, il est observé que les candidats auditionnés présentent tous un riche parcours d'étudiants, de fonctionnaires ou de salariés du secteur privé, bien formés et motivés principalement par la recherche d'une ascension professionnelle. Comme les années précédentes, quelques beaux exemples d'ascension sociale dans la fonction publique viennent attester de l'effectivité des voies internes de promotion professionnelle. L'attrait du troisième concours révèle des motivations fortes de réorientation vers le service public.

Les trois concours recueillent plus de candidatures féminines que masculines à l'IRA de Bastia comme dans les autres IRA, cette tendance, atténuée par rapport à l'an passé, est plus marquée pour le concours interne. Au concours externe, les épreuves d'admission ne changent pas la répartition constatée aux écrits. Comme l'an dernier, à la différence des années précédentes, les candidates du concours externe ont amélioré leurs performances entre les épreuves écrites et les épreuves orales, à la différence des candidates des concours interne et 3^e concours. Au total, de façon très homogène, le taux de féminisation des reçus varie de 50% à 63% selon les concours.

Taux de féminisation aux concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe			Concours interne			Troisième concours		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Taux de femmes présentes aux écrits	57%	57%	54%	64%	71%	64%	60%	63 %	52%
Taux de femmes admissibles	61%	57%	54%	65%	73%	68%	61%	55%	62%
Taux de femmes admises	58%	70%	61%	54%	75%	63%	50%	63%	50%

Source : DGAFP-IRA de Bastia

2. Les épreuves écrites d'admissibilité

La présentation d'un concours destiné à exercer au sein du service public de l'Etat requiert le respect strict de toutes les règles qui s'imposent au candidat et notamment l'impossibilité de consulter tout document externe, quel qu'en soit le support. Pour la première fois depuis de nombreuses années, deux candidats ont malheureusement dû être sanctionnés pendant les épreuves écrites. Il est rappelé aux candidats que tout manquement aux règles entraîne la nullité de leur candidature.

2.1. Le choix des sujets et la procédure de correction

Le choix des sujets est commun à tous les IRA et fait l'objet d'une procédure conduite par la DGAFP. Depuis la dernière réforme des concours, des thèmes fixés par arrêté ministériel limitent le champ des sujets. Les domaines abordés restent cependant très ouverts et il est attendu des candidats une bonne connaissance du contexte général de l'administration. Pour la session 2015, les thèmes arrêtés par l'arrêté du 23 juin 2015 ont repris ceux de l'année précédente et étaient les suivants :

- Le rôle de l'Etat en matière de politiques sociales ;
- Le rôle de l'Etat en matière économique ;
- Gestion publique et performance dans les services publics ;
- Le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- Développement durable et politiques publiques ;
- L'Etat et son organisation territoriale.

Les thèmes ont été modifiés pour la prochaine session et les futurs candidats sont invités à se référer au nouvel arrêté.

La correction des épreuves écrites est assurée par le jury de chaque IRA suivant une grille d'appréciation commune à l'ensemble des IRA. Une concertation préalable du jury a permis d'assurer une homogénéité des orientations de correction et d'organiser les échanges entre correcteurs des mêmes épreuves. La réunion d'admissibilité a par la suite permis de s'assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

2-2. L'appréciation portée sur les copies et les conclusions à en tirer

La composition du jury associe des membres ayant déjà eu une ou plusieurs expériences de jury de l'IRA et des membres nouveaux.

Les notes traduisent des écarts sensibles entre les candidats mais un nombre important autour de la moyenne et donc faiblement discriminé par l'écrit.

Notes aux épreuves écrites des candidats admissibles

	Concours externe (moyenne des deux épreuves)	Concours interne	Troisième concours
Note la plus basse	9,92	11,02	9,88
Note la plus haute	17,12	15,21	14,5

Source : IRA de Bastia

Les membres du jury regrettent pour l'ensemble des concours un soin insuffisant apporté à la forme des copies, y compris les meilleures (orthographe, mise en forme, écriture, manque de sauts de ligne, débordements d'écritures en dehors du cadre de la copie, copies trop longues de

12 ou 13 pages...). Une partie des difficultés peut s'expliquer sans doute par la réduction, y compris chez les étudiants, de la pratique manuscrite. On ne saurait trop attirer l'attention des candidats sur la nécessité de veiller à la bonne présentation et aux qualités rédactionnelles de leurs travaux. La bonne syntaxe, la cohérence du plan et la clarté du raisonnement sont indispensables. Quel que soit le concours, il est attendu des candidats qu'ils se mettent en situation d'être de futurs cadres de l'Etat et fassent donc preuve de précision et de concision pour apporter les éléments utiles à la décision. Sur le fond, les membres du jury ont été heureux de constater une élévation du niveau des connaissances même si celles-ci sont parfois lacunaires ou confuses.

Certaines observations sont plus spécifiques à chacun des concours.

Concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves distinctes aux exigences complémentaires : une composition sur un sujet d'ordre général et une série de six questions à réponse courte.

Le sujet de la note de synthèse portait sur la « place pour les services de l'Etat dans une France des territoires ». Beaucoup de copies ont restreint le sujet à des développements sur la décentralisation et la notion de « territoires » n'a été abordée que par les meilleures copies. Le positionnement des services de l'Etat (central/déconcentré) a paru mal cerné sur le plan des connaissances, sans parler d'erreurs grossières sur nos institutions (le Sénat par exemple). Le sujet appelait une approche large excédant la seule dimension historique et mobilisant une réflexion personnelle. Il est conseillé aux candidats de prendre le temps de la réflexion par rapport au sujet afin d'en analyser les termes et d'éviter tout hors sujet, sans chercher d'emblée à restituer un cours ou une fiche toute prête sur un sujet voisin. L'attention est appelée également sur la nécessité d'actualiser ses connaissances pour tenir compte des évolutions les plus récentes. Les difficultés constatées dans le traitement de ce sujet permettent de souligner l'importance de la préparation personnelle des candidats quelle que soit la qualité des préparations qu'ils peuvent éventuellement suivre par ailleurs.

Les questions à réponse courte sont formulées de façon thématique et il incombe au candidat de leur donner le cas échéant un sens problématique tout en démontrant ses connaissances. Les questions sur « Les métropoles » et sur « la politique du handicap » ont été les mieux traitées. Le sujet sur « Le dialogue social dans la fonction publique » a été parfois trop hâtivement interprété en le confondant avec le dialogue social dans le secteur privé. « La libre circulation des personnes dans l'espace Schengen » a donné lieu à des réponses manquant parfois de recul faute de connaissances suffisantes. Les réponses sur « le poids de la dette publique » et sur « le cadre budgétaire et comptable des organismes publics » ont révélé des insuffisances préoccupantes sur les connaissances des candidats en finances publiques. Les meilleures copies comportent des réponses équilibrées à toutes les questions révélant une préparation complète et la bonne compréhension des exigences de l'épreuve.

Concours interne

Au concours interne, une unique épreuve consiste en une rédaction d'une note à partir d'un dossier et la réponse à une ou deux questions et permettant de vérifier des connaissances générales. Cette épreuve à double contenu est chaque année manifestement difficile pour beaucoup de candidats qui ne finissent pas leur copie. Certains candidats n'ont traité que la note

et n'ont pas ou peu répondu aux questions, ce qui n'est pas dans la nature de l'épreuve qui vise à tester des qualités complémentaires. Les futurs candidats sont donc incités à préparer cette épreuve dans ses deux dimensions.

Le sujet du dossier proposé a paru difficile. La gestion du temps et le manque de préparation ont pénalisé beaucoup de candidats qui n'ont pas suivi le modèle de la note administrative ou ont compliqué l'exercice en ne suivant pas le plan du sujet. Des confusions ont été commises entre le projet de loi présenté dans le dossier et la loi définitivement adoptée. Les meilleurs candidats ont donné à leur copie le caractère « opérationnel » attendu y compris dans la présentation formelle (timbre, objet de la note...), tout en veillant au soin de la rédaction et du langage. Toutefois, le candidat doit toujours garder présent à l'esprit qu'il passe un concours où s'impose la règle de l'anonymat : certaines copies ont malheureusement été entachées de nullité en raison de l'identification de leur auteur. L'illustration du propos de la note par un schéma peut s'avérer utile et valorisée par le correcteur, à condition qu'il s'agisse d'un complément à une note rédigée.

Sur les connaissances requises, il faut déplorer de trop nombreuses copies révélant une culture juridique insuffisante entraînant des confusions entre les différents niveaux de textes normatifs ou entre les niveaux d'administration, par exemple entre le préfet de département et le préfet de région. Le sujet de la question sur « l'accès aux emplois publics » paraissait particulièrement adapté à des candidats au concours interne. Les meilleures réponses ont manifesté une prise de recul et une réflexion personnelle.

Troisième concours

Les copies des candidats du troisième concours ont révélé globalement une relative aisance par rapport au sujet du dossier proposé relatif à la création d'un « pôle juridique interministériel départemental ». Les candidats reçus ou futurs devront cependant parfaire leurs qualités de synthèse et leur connaissance de l'administration territoriale. La question posée en deuxième partie d'épreuve portait sur « l'évaluation des fonctionnaires » et a permis aux meilleurs candidats de démontrer leur motivation et leur préparation pour intégrer le service public. Les candidats admissibles ont presque tous eu la moyenne à la fois à la note de synthèse et à la question, montrant l'importance d'un traitement équilibré des deux parties de l'épreuve.

3. Les épreuves orales d'admission

3-1. Les attentes du jury et son organisation

Le jury a bien sûr à l'égard des candidats des attentes différentes selon qu'ils se présentent au concours externe, interne ou au troisième concours. Pour ces deux derniers, l'oral se fonde sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). L'entretien vise à apprécier les qualités du candidat, sa motivation et son aptitude à devenir un bon professionnel de l'administration publique. Les membres du jury attendent par conséquent des candidats qu'ils révèlent le meilleur d'eux-mêmes avec spontanéité, rigueur et implication, en se projetant dans l'exercice de futures responsabilités.

Les sous-jurys ont suivi une même grille d'appréciation et ont été réunis tout au long des oraux pour assurer une conduite homogène des auditions et l'harmonisation des notations.

3-2. Les appréciations portées sur les oraux

L'entretien oral est exigeant pour le candidat qui doit surmonter son stress pour démontrer ses aptitudes, bien au-delà des apparences et de l'exposé initial souvent trop formaté. L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de valoriser leurs expériences sans excès ou négligence, avec précision et modestie.

Les candidats les plus aptes se caractérisent par une bonne élocution, des réponses précises, des illustrations de leurs réponses tirées de leurs expériences et de leurs lectures.

Les entretiens prennent appui sur les fiches d'information renseignées par les candidats qui doivent être courtes. Les candidats doivent se préparer à aborder tous les domaines qui y sont mentionnés. Les entretiens se fondent également sur l'actualité administrative et évaluent la capacité de recul à l'égard des grands enjeux de politique publique. Sur les qualités d'un attaché, les attentes à l'égard de la formation en IRA, le projet professionnel futur, les candidats doivent avoir préparé des réponses personnalisées, mûrement réfléchies.

Les questions de connaissance administrative générale et les mises en situations visent à apprécier des aptitudes et des réactions plus qu'une compétence technique. Comme l'an passé, il est souligné qu'un ton familier, un comportement désinvolte ou une réserve excessive en dépit de la bienveillance du jury, ne peuvent qu'induire des doutes sur les capacités du candidat à assumer ses futures fonctions. Les membres du jury soulignent à nouveau l'importance pour les candidats de s'informer sur les postes et métiers proposés en sortie d'IRA et plus généralement aux cadres A de la fonction publique. Certains candidats ont d'ailleurs pris soin de rencontrer des fonctionnaires en poste dans une des administrations de débouché des IRA.

A l'externe, de très bons candidats se présentent avec non seulement leur bagage universitaire (niveau MASTER2 le plus souvent) mais aussi pour la plupart d'entre eux une expérience riche de stages professionnels en lien avec leurs études ou d'expériences personnelles, en conseil municipal des jeunes, en associations humanitaires ou en volontariat civil, traduisant en actes une motivation affirmée pour le service public. Nombre de ces candidats ont également travaillé pour financer leurs études. Les meilleurs candidats ont su tirer parti de toutes ces expériences pour valoriser leurs aptitudes, affiner leurs motivations pour le service public et identifier concrètement les caractéristiques du management.

Toutefois, malgré un niveau universitaire très élevé et des expériences très riches, le niveau des connaissances n'est pas toujours bien maîtrisé notamment pour ce qui concerne les questions budgétaires où les candidats ont trop tendance à invoquer l'année de formation à l'IRA pour les acquérir.

Des candidats internes ont des expériences professionnelles variées de la catégorie C à la catégorie B avec des niveaux de responsabilité effective très divers. Si la promotion professionnelle fait partie des motivations du concours, il n'est pas dans son esprit d'être une simple légitimation ou reconnaissance de ses fonctions et le candidat doit prendre soin de se projeter dans ses futures fonctions d'attaché.

Le jury note que quelques candidats du 3^e concours pourraient relever du concours interne ou externe et parfois des trois. Pour ceux qui exercent déjà dans l'administration, le concours interne pourrait être mieux adapté à leur parcours.

Moins de candidats que l'an dernier ont paru motivés par des situations de difficultés professionnelles, mais plusieurs ont manifestement des interrogations fortes sur leur parcours professionnel dans leur environnement actuel.

Les membres du jury ont regretté de ne pas avoir communication de la fiche des états de service des agents dont la transmission permettrait une lecture plus facile du dossier RAEP parfois touffu ou en décalage avec les prestations orales des candidats.

Le jury a cette année eu recours à plusieurs reprises à des notes éliminatoires au concours externe comme au concours interne, manifestant ainsi clairement sa position à l'égard de candidats jugés insuffisamment prêts ou aptes à l'exercice rapide de fonctions d'attaché pour des raisons de connaissances, de positionnement ou de comportement (difficulté éventuelle au travail en équipe, trop grande réserve, manque de sincérité ou de maturité dans les propos).

Le jury a noté avec satisfaction que les candidats se préparent de mieux en mieux à l'ensemble des débouchés des postes d'IRA qui peuvent être des fonctions de management mais aussi de conduite de projet ou d'expertise. Certains projets professionnels ont paru déjà très mûrement réfléchis. Ce qui attire, c'est la perspective d'exercer un métier « qui fasse sens ».

Une appréciation globale permet d'affirmer que les juristes sont très majoritaires avec quelques candidats issus de formations d'historiens ou de géographes. Une étude plus poussée permettrait d'affiner les profils des candidats et des reçus et de vérifier la bonne adéquation aux besoins de l'administration et à la diversité des profils recherchée.

* *
*

Les membres du jury se félicitent de la qualité des candidats reçus et des attentes fortes qu'ils ont exprimé à l'égard de la formation qu'ils vont suivre à l'IRA. Ils pourront en effet y parfaire non seulement leurs compétences mais également leur appréhension de la dimension interministérielle des politiques publiques qu'ils auront à mettre en œuvre. De ce point de vue, l'organisation de concours ministériels d'attachés hors du concours des IRA doit rester limitée et temporaire, sauf à faire courir le risque d'un affaiblissement de la dimension interministérielle du corps des attachés. Forts de leurs expériences antérieures, les futurs attachés en formation à l'IRA pourront affermir leurs motivations et acquérir une connaissance large de l'interministérialité de l'action publique en administration centrale et sur le territoire.

Sylvie Escande-Vilbois,
inspectrice générale de l'administration,
présidente du jury

Concours 2015 IRA de LILLE

Rapport du président du jury

Concours 2015

Il convient d'abord de souligner la qualité de l'organisation de ce concours et de l'accueil à l'Institut Régional d'Administration de Lille. Le jury tient à exprimer ses remerciements à l'équipe de direction de l'institut, et en particulier à toutes les personnes qui ont directement œuvré à la réussite du concours sous la conduite de Monsieur JOANNE. Cette organisation permet aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions et aux membres des jurys de travailler dans la sérénité, malgré les difficultés qui peuvent surgir à tout moment comme la présente session l'a démontré.

1. Statistiques du concours 2015

Il faut d'abord souligner le recul impressionnant du vivier des candidats inscrits au concours de l'IRA de Lille puisque le nombre de candidats inscrits a diminué de 17,8% en deux ans entre les concours 2013 et 2015 ; cette tendance s'accélère encore cette année puisque la chute sur les trois concours atteint 9,7% entre la session 2014 et la session 2015.

En deux sessions, le nombre global de candidats inscrits est passé de 2295 à 2072.

Cette baisse se vérifie aussi bien pour le concours externe que pour le concours interne, comme le montrent les deux tableaux ci-dessous.

Concours 2014

	externe	interne	3ème concours	TOTAL
Nb de postes	69	52	8	129
Nb d'inscrits (dossiers acceptés)	1 237	896	162	2295
Nb de présents	541	573	95	1209
Nb d'admissibles	149	123	25	297
<i>barre d'admissibilité (en points)</i>	79,96	43,28	40,00	
Nb d'admis (liste principale)	69	52	8	129
<i>barre d'admission LP (en points)</i>	149,67	90,44	97,53	
Nb d'admis (liste complémentaire)	23	12	3	38
<i>barre d'admission LC (en points)</i>	140,00	85,64	93,24	

Concours 2015

	externe	interne	3ème concours	TOTAL
Nb de postes	69	52	8	129
Nb d'inscrits (dossiers acceptés)	1 121	814	137	2072
Nb de présents	494	493	84	1071
Nb d'admissibles	143	128	27	298
<i>barre d'admissibilité (en points)</i>	74,4	44,16	40,00	
Nb d'admis (liste principale)	69	52	8	129
<i>barre d'admission LP (en points)</i>	149,43	94,04	97,00	
Nb d'admis (liste complémentaire)	21	13	3	37
<i>barre d'admission LC (en points)</i>	136,84	91,4	95,52	

Il faut d'ailleurs noter que si le taux de présence au concours externe permet de compenser un peu la baisse des inscrits (la baisse du nombre des présents atteint 8,7%, alors qu'il y avait 9,4% d'inscrits en moins), ce taux amplifie la décreue au concours interne puisqu'il faut constater 14% de présents en moins alors qu'il y avait seulement 9,2% d'inscrits en moins. Les chiffres du troisième concours confirment cette tendance.

Il semble nécessaire d'attirer l'attention de la DGAFP sur ce fort recul des inscriptions au concours qui doit être analysé et que des solutions soient apportées à ce phénomène.

2.Fonctionnement du jury

La composition du jury répondait, cette année encore, aux exigences de parité et représentait les différentes administrations dans lesquelles les attachés pourront exercer à l'issue de leur scolarité. Tous les membres avaient bénéficié, cette année ou précédemment, de la formation offerte par la DGAFP, visant à assurer leur professionnalisation.

Les jurys ont respecté les souhaits exprimés par les responsables du recrutement de la fonction publique qui visent à vérifier les connaissances des candidats à l'écrit et de profiter des épreuves orales pour s'assurer de leurs compétences dans l'esprit d'un véritable entretien de recrutement.

Les épreuves orales posent une difficulté en raison du caractère factice de la présentation par un candidat d'une vingtaine d'années de son « parcours professionnel ».Le jury se trouve face à des présentations préparées par des instituts divers de préparation qui se répètent avec une grande régularité.

Toutefois, le jury a souligné que l'épreuve orale permet de mettre en évidence les lacunes fortes de certains candidats dès que l'on s'éloigne du dit exposé et qu'il demeure utile de vérifier parfois si un candidat dispose des connaissances minimales d'une personne qui aspire à occuper des fonctions d'attaché .De même, les mises en situation sont l'occasion de vérifier les aptitudes des candidats.

Comme l'an dernier, et à juste raison, les enseignants de langues, membres du jury ont aussi regretté la limitation à 15 de la note maximale prise en compte lors du concours. Cette limitation paraît assez injuste puisqu'elle aboutit à mettre la même note à un candidat qui valait une note de 20/20 qu'à celui qui méritait seulement la note de 15. Il y

a là un point du règlement du concours qu'il faudrait revoir pour prendre en compte la nécessité de la maîtrise d'au moins une langue vivante, qui paraît indispensable pour un futur cadre de l'administration. De même, il paraît dommage que l'épreuve de langue ne soit pas obligatoire pour le concours interne.

Le rapport du jury pourrait s'arrêter là et renvoyer pour les observations spécifiques relatives aux trois concours au rapport de l'an dernier tant les observations et les préconisations sont les mêmes. Toutefois, elles sont reprises ci-dessous pour faciliter la tâche des candidats qui souhaitent s'informer.

3. Observations spécifiques par concours.

3.1. Le concours externe

La grande majorité des candidats dispose d'un bon bagage universitaire, le plus souvent de niveau Master complété par une année de préparation en IPAG. Beaucoup ont également bénéficié d'une formation dans un IEP. Le jury considère donc que les candidats devraient faire preuve d'un niveau de réflexion de bon niveau, appuyé sur des connaissances solides. C'est malheureusement loin d'être le cas pour beaucoup de candidats dont les connaissances paraissent largement insuffisantes.

Pour ce qui concerne tout d'abord l'épreuve de composition sur un sujet d'ordre général, le jury ne peut que reprendre les observations déjà présentées dans le rapport de l'an passé sur le fait que la majorité des candidats n'a pas su sortir des clichés et des idées toutes faites, sans analyse, ni structure dans la présentation. Certaines copies étaient également peu lisibles, et comportaient un nombre important de fautes d'orthographe. **La répétition, année après année des mêmes observations devraient inciter les candidats, et aussi les organismes de préparation, à bien comprendre que sans un travail de préparation approfondi et couvrant tous les domaines prévus dans l'arrêté qui détermine les thèmes retenus pour le concours, il n'est pas de succès possible.**

Les questions à réponses courtes jouent un rôle fondamental dans la sélection des candidats, car des différences nettes apparaissent entre les candidats à l'occasion de cette épreuve. C'est là que l'écart en termes de connaissances est le plus avéré entre les candidats. Le jury souligne la nécessité de répondre, même de façon succincte, à l'ensemble des questions et rappelle la nécessité de bien se préparer à ce type d'épreuves à la fois par l'acquisition de connaissances, mais aussi par un entraînement qui doit permettre de maîtriser le temps qui est une des données importantes de cette épreuve spécifique.

Les candidats devraient profiter de l'exposé oral de cinq minutes pour apporter une touche personnelle à la présentation et surtout éviter la récitation chronologique du parcours. Les jurys ont souvent constaté, le peu de naturel de certaines de ces présentations pouvant donner l'impression d'un manque de conviction dans les propos et de la récitation d'un travail préparé par différentes organismes de préparation.

Même si cette épreuve peut avoir un aspect factice à la base, car l'expérience des candidats se résume à leurs activités universitaires et à leurs activités bénévoles autour de leur vie universitaire, il faudrait qu'ils puissent réfléchir sur leurs expériences et leurs projets d'avenir et non pas réciter un catalogue de réponses préparées à l'avance .

L'interrogation des candidats en matière de connaissances a été faite sur des thèmes en lien direct avec leur présentation et leur parcours. Comme les années précédentes, il faut souligner le manque de connaissances, de curiosité ou de capacité d'analyse de certains candidats.

Les candidats ont été systématiquement interrogés sur leurs motivations pour l'accès à la fonction publique et sur le projet professionnel sous-tendu par leur candidature. Ceci conduit à beaucoup de propos convenus.

En contre point, le jury a apprécié la capacité de certains candidats à défendre et argumenter le désir d'occuper des fonctions précises, tout en sachant que peu de postes leur sont consacrés à l'occasion du classement de sortie.

Les mises en situation ont été très révélatrices des capacités des candidats à exercer ou non des fonctions d'encadrement. C'est dans ce cadre que le formatage des organismes de préparation est le moins prégnant et les questions posées dans ce cadre apportent un éclairage très révélateur sur les compétences et qualités du candidat.

3.2.Le concours interne

Les candidats au concours interne continuent à négliger l'épreuve supplémentaire de la ou des questions qui complètent la note administrative. Soit les candidats connaissent les questions posées et répondent d'abord aux questions, avant d'aborder la note, ce qui leur assure un certain nombre de points, soit ils commencent par la note avec le risque de s'y perdre et de ne plus avoir le temps de répondre aux questions soit parce qu'ils ne connaissent pas la réponse soit parce qu'ils sont vraiment pris par le temps.

Cette épreuve, qui est « l'épreuve phare » du concours interne, est aujourd'hui difficile pour les candidats, mais pose aussi un problème au jury. Les candidats doivent apprendre, dans leurs préparations, à gérer leur temps, ce qui n'est jamais simple ; ils doivent aussi être capables de rendre un arbitrage pour savoir par quelle partie, ils vont débiter entre la note et les questions et arrêter en un court laps de temps leur organisation. Les membres du jury pour leur part se doivent de respecter les règles du concours, même si, parfois, ils regrettent de ne pouvoir mieux noter des copies où la note est très bonne alors que les questions sont insuffisamment ou pas du tout traitées. La solution pourrait être de distinguer clairement deux parties de la notation, mais cela nécessiterait une modification des règles du concours.

Si les candidats commencent à bien percevoir les principes de l'entretien sous la forme « RAEP », certains pensent encore que l'admission à l'IRA est la consécration d'un parcours, ce qui peut entraîner de graves désillusions.

Les jurys soulignent que les dossiers fournis demeurent décevants : soit bâclés, soit peu conformes à la réalité des fonctions exercées. Dans ces cas-là, les questions font rapidement apparaître la survalorisation de la description des missions exercées et le manque de réflexion des candidats sur leur parcours. Là aussi, un certain formatage des dossiers apparaît et il devient vite facile de retrouver la marque de fabrique de tel ou tel organisme de préparation. Il faut aussi indiquer que la récitation par cœur de l'exposé revient fréquemment.

Comme les années précédentes, le point le plus marquant lors des entretiens est celui du déficit de connaissances administratives même dans l'environnement professionnel immédiat du candidat. Ceci témoigne d'un manque de curiosité qui est peu compatible avec les missions d'un attaché généraliste. Ce point mérite d'être rappelé et souligné, car il est la cause directe de l'échec de nombreux candidats.

L'épreuve de langues qui est facultative montre un niveau très hétérogène. Il se déroule entièrement dans la langue choisie et nécessite une bonne maîtrise de l'oral. Un certain

nombre de candidats a mal mesuré cette difficulté et a manifestement souffert pendant l'épreuve.

3.3.Le troisième concours

Les profils des personnes qui présentent ce concours sont très hétérogènes et dans la majorité, les candidats présentent des parcours très intéressants.

Comme dans les autres voies, les réponses aux questions ont le plus souvent été décevantes ce qui témoigne d'un travail de préparation et d'information parfois insuffisant.

La question à laquelle les candidats ont le plus de mal à répondre est celle de leur motivation. Les jurys perçoivent que certains propos convenus cachent d'autres motivations et notamment celle de la sécurité de l'emploi. Mais les candidats ont du mal à l'exprimer ainsi.

CONCOURS D'ENTREE A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE LYON

SESSION 2015

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY

Le présent rapport rend compte du déroulement des trois concours d'entrée à l'IRA de Lyon, dont les épreuves se sont déroulées entre le 16 février 2016 (date des épreuves écrites) et le 25 mai 2016 (réunion d'admission).

1. Les épreuves et les thèmes du concours

Les modalités et le programme des concours d'entrée des instituts régionaux d'administration étaient, à la date des épreuves, définis par l'arrêté du 6 juin 2008, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2012. Cet arrêté indique que les épreuves écrites et orales consistent :

- Pour le concours externe, en une composition d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...); une épreuve de questions à réponses courtes, suivies, en cas d'admissibilité, par un entretien avec le jury et une épreuve de langue vivante consistant en un entretien à partir d'un texte court ;
- Pour le concours interne, en une note rédigée à partir d'un dossier à caractère administratif, permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en relation avec le thème du dossier documentaire, suivie, en cas d'admissibilité, d'un entretien avec le jury, lequel dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, établi par le candidat ;
- Pour le troisième concours, en une note de synthèse réalisée sur un dossier d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires,

relations extérieures...), accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en relation avec le thème du dossier documentaire, permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques ; suivies, en cas d'admissibilité, par un entretien avec le jury, lequel dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Un arrêté du 23 juin 2015 a retenu les thèmes susceptibles d'inspirer le choix des sujets de la composition du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours. Ces thèmes étaient, pour la session :

- Le rôle de l'Etat en matière de politiques sociales ;
- Le rôle de l'Etat en matière économique ;
- La gestion publique et la performance dans les services publics ;
- Le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- Le développement durable et les politiques publiques ;
- L'Etat et son organisation territoriale.

1. Les statistiques

Le concours externe offrait cette année 69 places, le concours interne, 52 postes et le troisième concours, 8 postes.

1.1.Présence et sélectivité

Présence et sélectivité du concours externe

Nombre d'inscrits, admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes ouverts	Sélectivité (présents sur nombre de postes ouverts)
1306	608	46,55 %	69	8,8

Le taux présents/inscrits est inférieur à la moitié, ce qui reste très bas, même si ce taux est supérieur à celui de l'année précédente et s'inscrit dans la moyenne des autres instituts.

Présence et sélectivité du concours interne

Nombre d'inscrits, admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes offerts	Sélectivité (présents sur nombre de postes ouverts)
822	508	61,80 %	52	9,8

Le taux de présence, comme la sélectivité, sont dans la moyenne des autres instituts. Il s'agit du taux le plus élevé entre les trois concours.

Présence et sélectivité du troisième concours

Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents	Taux de présence	Nombre de postes ouverts	Sélectivité (présents sur nombre de postes ouverts)
143	77	53,85 %	8	9,6

Le taux de présence est plutôt plus bas que dans les autres instituts, même si la sélectivité reste dans la moyenne.

1.2. Taux de féminisation

Le taux de féminisation s'établit comme suit :

	Nombre d'admis à concourir	% femmes	Nombre de présents	% femmes	Nombre d'admissibles	% femmes	Nombre d'admis (LP)	% femmes
Concours externe	1306	57,95 %	608	53,29 %	176	49,11 %	69	56,52 %
Concours interne	822	67,11 %	508	65,55 %	132	70,45 %	52	78,85 %
Troisième concours	143	54,17 %	77	50,65 %	26	65,38 %	8	66,67 %

Dans les trois concours, les femmes, majoritaires parmi les candidats, se sont moins présentées aux épreuves que les hommes.

Au concours externe, on observe une légère contraction du taux de présence des femmes aux admissibilités par rapport aux présents, tandis que dans les concours interne et troisième, les femmes ont mieux réussi à l'écrit que leurs homologues masculins.

A l'oral, dans les trois concours, les femmes sont surreprésentées parmi les admis, par rapport à leur présence dans les admissibles, montrant qu'elles ont fait davantage leurs preuves à l'oral.

Aucun élément ne permet donc de conclure à l'existence d'un biais défavorable aux femmes, si ce n'est, en amont, une moindre tendance à se présenter aux épreuves auxquelles elles s'étaient pourtant inscrites, tendance qui mériterait sans doute d'être étudiée dès lors qu'elle est observée également dans les autres instituts.

1.3. Notes planchers d'admission

Le dernier candidat externe admis l'a été avec une note moyenne de 11,71 (et 85,4 points d'admissibilité). Quinze candidats ont été placés sur la liste complémentaire, le dernier avec 11,37 de moyenne (80,56 points d'admissibilité).

Le dernier candidat interne admis a obtenu une note moyenne de 11,9 (avec 44,16 points d'admissibilité). Cinq candidats ont été admis sur liste complémentaire, le dernier avec 11,25 de moyenne (46,6 points d'admissibilité).

Le dernier candidat admis au 3^{ème} concours s'est vu attribuer une moyenne de 11,69. Il avait totalisé 45,52 points d'admissibilité. Trois candidats figurent sur la liste complémentaire, le dernier avec une moyenne de 11,28 et 38,24 points d'admissibilité.

2. L'organisation du travail du jury

Peu après les épreuves écrites, les correcteurs se sont réunis pour harmoniser leur méthode de correction des copies. Les principaux attendus sur les trois sujets ont été explicités, ainsi que les éléments qui permettaient de regarder la copie comme très bonne ou, à l'inverse, comme méritant une note très basse voire éliminatoire, autrement dit les éléments à valoriser et ceux à pénaliser.

Les binômes ont ensuite examiné sur place un panel de trois copies et ont échangé leurs impressions pour tester en temps réel leur unité d'approche.

Les membres des binômes ont systématiquement échangé après avoir corrigé le premier tiers du premier paquet.

Dès lors, l'harmonisation des notes entre les membres des binômes n'a pas fait apparaître de difficulté, les différences de notation étant rapidement aplanies.

3. Les observations du jury

3.1. Sur les épreuves écrites

Les épreuves écrites se sont déroulées le 16 février 2016.

3.1.1. Les épreuves du concours externe

Le sujet de l'épreuve de composition invitait cette année les candidats à se poser la question suivante : *quelle place pour les services de l'Etat dans une France des territoires ?*

Le sujet, plutôt difficile, a donné lieu à la production soit de bons, voire de très bons, travaux, soit de copies de mauvaise qualité ; peu de copies méritaient une note moyenne. Les notes se sont donc spontanément situées aux deux extrémités de l'échelle de notation. Les meilleures copies ont présenté une analyse fine, parfois critique mais sans idéologie, du double mouvement de décentralisation et de déconcentration. Les récentes lois relatives aux collectivités territoriales (NOTRe, MAPTAM...) ont donné lieu à des analyses pertinentes.

A l'autre extrémité de l'échelle, les correcteurs ont relevé de nombreuses copies hors sujet.

Les candidats devaient en outre répondre à six questions à réponse courte, portant sur les métropoles, la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen, le dialogue social dans la fonction publique, la politique du handicap, le cadre budgétaire et comptable des organismes publics, et le poids de la dette publique.

D'importants écarts de qualité ont été constatés par les correcteurs pour cette épreuve, les très bonnes réponses voisinant avec des productions très décevantes. Le sujet relatif aux finances publiques n'a pas été compris alors qu'il s'approchait d'une « question de cours ». Les candidats ont eu par ailleurs des difficultés à définir correctement la dette publique, la distinction avec le déficit public n'étant pas bien faite. Sur le dialogue social, de nombreux candidats sont tombés dans le piège d'une acception trop large, consacrant des développements aux droits sociaux, au droit syndical, au droit de grève... alors que la question portait sur les modalités de concertation entre représentants des employeurs et des agents, ainsi que sur les instances de ce dialogue.

Le jury rappelle qu'une définition précise des termes du sujet est un préalable indispensable à son traitement correct. Il y a lieu ensuite de procéder à un développement concis, un dépassement de l'espace imparti étant le symptôme d'un propos trop délayé.

3.1.2. Les épreuves du concours interne

L'épreuve du concours interne se présentait comme un dossier portant sur l'instruction des demandes de dérogations à la réglementation relative au repos dominical. Les candidats devaient en outre développer la question « l'accès aux emplois publics ».

La note administrative a pu donner lieu à des copies décevantes venant de candidats déjà insérés dans la fonction publique. Une note non structurée en parties cohérentes n'est pas acceptable. Un style familier, l'expression de préjugés ou d'avis personnels non étayés, sont également des éléments dirimants.

La note administrative du concours interne pose une question (en l'espèce, les modalités et critères d'instruction des demandes de dérogation aux règles encadrant le repos dominical) à laquelle le candidat doit apporter une réponse. Certains candidats n'ont, par incapacité ou par choix, pas répondu à la question, ce qui constitue un mauvais calcul. Les meilleures copies se distinguent par leur dimension opérationnelle.

Le « piège » consistant en la présence dans le dossier de documents antérieurs à la réforme, et donc sans pertinence directe pour une instruction fondée sur la législation actuelle (mais permettant de comprendre l'évolution des textes) n'a pas été évité par tous les candidats qui ont de ce fait réalisé des faux-sens.

Il est rappelé que les candidats ne doivent pas insérer dans leurs développements, des renvois aux documents du dossier. Les éléments essentiels doivent être compris, assimilés et repris dans la rédaction du candidat.

Les correcteurs ont apprécié le souci d'initiative et de clarté qui a conduit certains candidats à insérer un tableau dans leur note et ont récompensé ce choix dans la notation.

3.1.3. Les épreuves du troisième concours

Les candidats au troisième concours se voyaient proposer une note de synthèse examinant la faisabilité d'un pôle juridique interministériel départemental, dans le cadre du mouvement de mutualisation des services de l'Etat. Ils devaient également répondre à une question sur l'« évaluation des fonctionnaires ».

3.2. Sur les épreuves orales

Les membres du jury ont assisté à des prestations de qualité, en nombre suffisant pour pourvoir sans hésitation tous les postes offerts au concours.

A l'autre extrémité, les examinateurs ont été déçus par les candidats qui répondaient « à côté de la question » d'une part, qui faisaient preuve d'un manque de rigueur et de conceptualisation d'autre part, ce second défaut se traduisant par un emploi approximatif des termes et des propos digressifs sans fil directeur.

La mise en situation, qui met bien souvent en évidence les principes de base qui orientent l'action de l'individu, peut être l'occasion de nuancer voire de contredire un propos souvent convenu et parfois artificiel sur les motivations du candidat.

Il avait été décidé lors des réunions de cadrage que la note éliminatoire viendrait sanctionner la prestation d'un candidat dont l'admission dans la fonction publique n'est pas souhaitable, quels que puissent être les points positifs de son intervention par ailleurs. Cette note est donc venue sanctionner des candidats dont la motivation ne pouvait être cernée, qui n'avaient à l'évidence fait un effort minimum de documentation quant aux métiers proposés aux anciens élèves des IRA, ou qui ne montraient pas les qualités de loyauté, d'impartialité et de discernement attendues d'un fonctionnaire de catégorie A.

La note éliminatoire ne signifie donc pas nécessairement que le candidat ne doit pas se présenter à nouveau à la session suivante, mais qu'il ne peut le faire sans procéder à une profonde remise en question.

S'agissant des épreuves de langues, le niveau d'anglais a été estimé correct dans l'ensemble, les examinateurs ayant relevé positivement l'assimilation par les candidats d'expressions types et leur utilisation à bon escient. La brièveté de certaines réponses, empêchant l'instauration d'un véritable dialogue, a cependant été regrettée.

Le constat général d'un bon, voire d'un très bon niveau, est partagé par l'examinatrice d'allemand. Un suivi attentif de l'actualité économique, sociétale et environnementale de l'Allemagne est recommandé ; il permet de fournir au candidat à la fois les éléments de fond et les éléments de vocabulaire nécessaires à une véritable discussion autour des sujets proposés.

La présence de bons, voire de très bons candidats approchant le niveau de langue des locuteurs natifs a été également observée en italien, même si le niveau d'ensemble a semblé plus hétérogène.

4. Conclusion et recommandations pour les candidats

Dans la perspective des épreuves écrites, on ne peut que conseiller aux candidats de disposer de définitions claires sur les principales notions qui gouvernent l'action administrative, afin d'éviter toute approximation ou contresens. Une bonne connaissance de l'actualité juridique récente (lois de portée structurante) constitue également un investissement très payant. Une attention portée aux termes du sujet, qui méritent qu'on y réfléchisse plutôt que de se lancer tête baissée dans la rédaction, est également à recommander, de même que la recherche de la concision plutôt que du remplissage forcené de la copie. Un style agréable, clair et précis est un atout qu'il est facile d'acquérir par la lecture. Osera-t-on écrire que le manque de soin dans l'écriture et la présentation a suscité un regard défavorable des correcteurs sur plus d'une copie ?

A l'oral, la sincérité, la synthèse, la rigueur dans les termes employés, la recherche d'une réponse réelle à la question posée, sont à recommander. Pour les candidats du concours externe, une bonne capacité de projection dans l'univers professionnel est toujours un atout, que la réalisation de stages peut aider à développer. Pour les candidats du concours interne et du troisième concours, la prise de recul par rapport à l'expérience passée et la capacité démontrée à embrasser un horizon plus large que l'environnement actuel de travail sont déterminantes. Il s'agit moins de montrer des connaissances ou des acquis que de prouver que l'on saura en faire un usage utile lors de la formation à l'IRA, puis dans les métiers proposés aux attachés.

Agnes Fontana
Présidente du jury

CONCOURS 2015

Rapport du jury

Le concours 2015 s'est parfaitement déroulé grâce aux services de l'IRA qui s'appliquent à créer les meilleures conditions pour l'accueil des candidats et du jury, ainsi que pour le déroulement des épreuves.

Le présent rapport s'attache, au-delà du bilan quantitatif du concours, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours cette année et à donner aux futurs candidats des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

1. Bilan quantitatif du concours

On a pu constater, pour la troisième session consécutive, sur l'ensemble des IRA, une baisse des inscriptions aux concours d'accès. Le nombre total d'inscriptions est ainsi passé de 11 571 en 2013 à 10291 en 2015, soit une diminution de 12,5 %.

Pour l'IRA de Metz, on note, pour cette session, un recul de 9 % du nombre de candidats inscrits : 1896 candidats pour 2087 candidats en 2014. Cette diminution concerne aussi bien le concours externe : 1010 candidats (- 118 candidats) que le concours interne : 749 candidats (- 75 candidats), le 3^e concours n'étant pas impacté : 137 inscrits (+ 2 candidats).

Pour le concours externe, cette baisse est accentuée par un recul du taux de présence aux épreuves écrites (48 % de candidats présents contre 54 % pour la session 2014). Par contre, le taux de présence des candidats du concours interne qui est, en règle générale, supérieur à la moyenne globale des IRA, est en augmentation : 69 % pour 66 % en 2014. Pour le 3^e concours, le taux de présence (55 %) diminue, mais plus faiblement qu'au concours externe.

La sélectivité du concours est donc stable pour le troisième concours, en légère baisse au concours interne et en nette baisse au concours externe.

Résultats

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Postes offerts	69	52	8
Inscrits	1010	749	137
Admis à concourir	1000	731	137
Présents Ecrit	483	507	76
% présents/admis à concourir	48,3%	69,4%	55,5%
Taux de sélectivité (admis/présents à l'écrit)	7,0	9,8	9,5
ADMISSIBILITE			
Admissibles	172	117	20
Total de points du dernier candidat admissible	71,96	40,6	42,52
Moyenne du dernier candidat admissible	9,00	10,15	10,63
% admissibles	36%	23%	26%
Moyenne la + élevée	17,05	15,18	15,50
Moyenne la + basse	0,00	0,00	0,00
Nbre de notes éliminatoires	10	4	4
ADMISSION			
Présents	170	111	18
Moyenne la + élevée	15,89	15,88	15,13
Moyenne la + basse	8,25	8,09	8,53
Nbre de notes éliminatoires	0	1	0
Admis liste principale	69	52	8
Barre d'admission liste principale	153,72	87,98	90,02
Moyenne du dernier admis LP	11,82	11,00	11,25
Inscrits liste complémentaire	15	7	1
Barre d'admission liste complémentaire	150,54	84,92	90
Moyenne du dernier admis LC	11,58	10,62	11,25

EPREUVES (notes après péréquation)

	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Concours externe			
Composition	0	19,38	7,64
Q.R.C	0	16,72	7,95
Entretien avec le jury	5,74	18,28	12,25
Langue	4,5	20	12,13
Concours interne			
Note administrative + question	0	15,18	8,1
<i>Note administrative</i>	0	18	8,47
<i>Question</i>	0	16	6,98
Entretien avec le jury	5	18,42	10,08
Langue	1,5	19	12,31
3^e concours			
Note de synthèse + question	0	15,5	8,45
<i>Note de synthèse</i>	0	16	8,87
<i>Question</i>	0	17,5	7,21
Entretien avec le jury	6	16	9,69
Langue	4,5	16,5	11,43

AGE DES CANDIDATS ADMIS

	Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	45	22	26
Concours interne	56	27	38
3 ^e concours	48	31	38

TAUX DE FEMINISATION

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours	Total
Inscrits	1011	749	137	1897
% femmes	51%	60%	56%	55%
Présents	483	507	76	1066
% femmes	47%	62%	55%	55%
Admissibles	172	117	20	309
% femmes	44%	65%	55%	52%
Admission				
Présents	171	111	18	300
Liste principale	69	52	8	129
% femmes	41%	60%	50%	49%
Liste complémentaire	15	7	1	23
% femmes	40%	72%	100%	52%

2. Bilan et enseignements à tirer des épreuves

2.1. Epreuves écrites

2.1.1. Concours externe

Les épreuves écrites sont constituées :

- d'une composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, culture, territoire, relations extérieures...);
- de six questions à réponse courte portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

• La composition

Le sujet de la composition était cette année : « Quelle place pour les services de l'Etat dans une France des territoires ? »

La moyenne des notes s'établit cette année à 7,64, soit 1,25 point de moins que l'an dernier. Seule une douzaine de candidats ont obtenu une note supérieure à 15.

Faute d'avoir pris le temps nécessaire à une lecture attentive du sujet et à une réflexion préalable, beaucoup de candidats se sont fourvoyés, traitant notamment de la décentralisation alors qu'il s'agissait d'analyser le rôle des services de l'Etat dans une France des territoires.

Les candidats ont par ailleurs souvent manqué d'une vision claire de ce que sont les services de l'Etat, et de ce qu'est l'Etat par rapport à l'ensemble de la sphère administrative et de la sphère sociale. A titre illustratif, en onze pages, un candidat n'a pas mentionné une seule fois le rôle du Préfet.

Un certain nombre de candidats n'ont abordé le sujet que sous un angle juridique, économique ou historique, oubliant qu'il s'agit d'une épreuve de culture générale « portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ».

Enfin, alors que le sujet était posé sous la forme d'une question, beaucoup de candidats ont restitué de façon plus ou moins pertinente des parties de cours au lieu de mobiliser les connaissances et les références dont ils disposaient pour les mettre en perspective dans le cadre d'une réflexion personnelle.

Si les candidats savent formellement faire un plan, la plupart ne démontrent pas cependant une maîtrise suffisante de l'analyse et de la synthèse et ne se montrent pas capables de conduire une démonstration au service de la défense d'une thèse.

Le jury rappelle donc, une fois de plus, que « le succès à cette épreuve dépend avant tout de la profondeur et du sérieux avec lesquels le candidat est à même d'analyser tous les aspects et enjeux du sujet et de démontrer sa capacité à ordonner la réflexion selon une ligne démonstrative ... ».

- **Les réponses aux six questions**

Cette année, les questions posées étaient les suivantes :

- Les métropoles
- La libre circulation des personnes dans l'espace Schengen
- La politique du handicap
- Le dialogue social dans la Fonction publique
- Le cadre budgétaire et comptable des organismes publics
- Le poids de la dette publique

La moyenne des notes obtenues s'établit à 7,95, soit là encore plus d'un point en-dessous de la moyenne de l'année dernière.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances des candidats dans les différents domaines de l'action publique. Elle suppose donc qu'ils justifient des connaissances de base correspondant au programme du concours : principaux objectifs d'une politique (ex. la création de l'espace Schengen), définition des termes et du champ (ex. les métropoles), référence aux lois (ex. sur le handicap), connaissance des principales données chiffrées (ex. dette publique). Sur cette dernière question, trop de copies présentent des chiffres totalement erronés qui montrent que, non seulement les candidats ne connaissent pas les principales données d'un sujet d'actualité majeure, mais aussi n'ont aucune idée des ordres de grandeur qu'il faut avoir présents à l'esprit lorsque l'on traite de données chiffrées.

Sur un plan formel, le jury attend que les candidats restituent, en quelques lignes, les connaissances acquises dans un ordre logique, de façon claire, cohérente et précise.

Faute de connaissances ou de capacité à les mettre en ordre dans le temps imparti, beaucoup de candidats perdent donc des points dans une épreuve où grâce à un travail de préparation méthodique et régulier, ils devraient, au contraire, en gagner.

On observe ainsi que quelques candidats parmi les admis doivent leur réussite à l'excellente note obtenue à cette épreuve et que très rares sont les admis qui n'y ont pas obtenu au moins la moyenne.

- **Sur un plan général**

Le jury insiste une nouvelle fois sur le soin que les candidats doivent apporter à la lisibilité de leur copie, certaines copies présentant une écriture totalement dégradée, très difficile à déchiffrer, ainsi qu'au respect des règles de base de l'orthographe et de la syntaxe. Ces compétences font partie de celles que l'on attend d'un attaché. Les candidats doivent être conscients que leur niveau de maîtrise de la langue et de respect des règles formelles intervient dans la notation de la copie.

2.1.2. Concours interne

L'épreuve écrite consiste :

- à rédiger, à partir d'un dossier à caractère administratif, une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- à répondre à une ou deux questions permettant essentiellement de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

Cette année, il était demandé aux candidats de répondre à une question sur « *l'accès aux emplois publics* » et, placé dans la fonction d'un chef de bureau en préfecture, de rédiger, au vu du dossier fourni, une note administrative à visée opérationnelle sur laquelle s'appuierait son service pour instruire les demandes de dérogations au repos dominical octroyées par le Préfet, compte tenu des modifications introduites par une loi d'août 2015.

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est en légère baisse par rapport à l'an dernier. La moyenne des notes obtenues à la note est de 8,47, soit 0,8 point de moins, tandis que celle des notes obtenues à la question est de près de 3 points au-dessus.

- **La note administrative**

De même qu'au concours externe, beaucoup de candidats n'ont pas pris le temps nécessaire à la lecture du sujet et sont passés à côté de l'exercice demandé. En effet, bien que le sujet ne présente pas de difficulté particulière et que le plan coule de source, il est apparu que:

- certains candidats n'ont pas compris le sujet ou n'ont pas su se l'approprier ;
- que beaucoup de candidats ne savent pas ce qu'est une note et se sont engagés dans la rédaction d'une dissertation ;
- que l'aspect opérationnel de la note a été souvent négligé.

Peu de candidats ont montré le sens de l'analyse et la capacité de synthèse nécessaires pour réussir ce type d'épreuve. Beaucoup se sont contentés d'un exercice de copié-collé qui ne correspond pas aux attendus d'une note.

Sur le plan formel, le jury attire l'attention des candidats sur le fait qu'une note, pour être opérationnelle, doit être claire, précise et concise. Trop de candidats cherchent à masquer l'indigence de l'analyse et du propos par l'utilisation d'un faux style administratif s'apparentant à du charabia.

- **La question**

Le sujet correspondait aux attendus de l'épreuve et ne présentait pas là non plus de difficulté particulière.

Beaucoup de candidats ne l'ont cependant pas traité sans qu'il soit possible de dire si c'est faute de temps ou faute de connaissances.

Le traitement de la question représentant un quart de la note, le jury observe que là encore c'est un moyen de gagner des points que peu de candidats savent exploiter.

Sur un plan formel, si les règles de l'orthographe sont en général mieux respectées par les candidats au concours interne qui exercent de fait déjà dans l'administration, le problème de l'absence de lisibilité de certaines copies se pose également.

2.1.3. Le troisième concours

L'épreuve écrite consiste :

- à rédiger une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ;
- à répondre à une ou deux questions permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat....

Cette année, la question portait sur « l'évaluation des fonctionnaires » et la note, comme pour le concours interne, sur un thème d'actualité. « Vous êtes affecté au secrétariat général de la Préfecture du département X. Le préfet vous demande d'établir une étude de faisabilité relative au projet de création d'un Pôle Juridique Interministériel départemental en préparation de sa rencontre avec les directeurs départementaux interministériels. »

S'adressant à des candidats en règle générale peu familiarisés avec les règles de la rédaction administrative, le libellé du sujet les guidait dans leur démarche d'appropriation de ce dernier et de rédaction de la note. Il leur était précisé que la note devait rappeler le contexte de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat et des mutualisations envisagées et expliquer les objectifs et les modalités de mise en œuvre de ce projet.

Les remarques faites par le jury pour ce concours sont quasiment identiques à celles faites pour le concours interne.

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve qui est de 8,54 est légèrement plus faible que l'an dernier, avec une baisse de l'ordre d'un point à la note et, à l'inverse, une hausse de 1,29 point à la question.

Ainsi que cela est indiqué chaque année dans le rapport, le jury est conscient, comme les concepteurs des sujets, que les candidats à ce concours n'ont pas le recul d'une expérience administrative antérieure et éprouvent sans doute une certaine difficulté à s'approprier les attendus de l'épreuve. Il en tient évidemment compte en cherchant à déceler la capacité des candidats à assimiler le contenu d'un dossier informatif et à en tirer les éléments nécessaires au traitement du sujet.

2.2. Epreuves orales

2.2.1. L'entretien avec le jury

Dans les trois concours, la principale épreuve orale vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des admissibles au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers que ce soit en administration centrale, dans les services déconcentrés de l'Etat ou dans des établissements d'enseignement.

S'agissant du concours interne et du troisième concours, l'épreuve orale a aussi pour objet de permettre d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Pour le concours externe, les candidats remplissent une fiche de renseignement destinée à permettre au jury de connaître leur parcours de formation, leurs éventuelles expériences professionnelles, associatives ou autres, ainsi que les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats sont appelés à établir un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle dans lequel ils exposent en outre leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

Les dossiers constitués par les candidats sont majoritairement de bonne qualité. La plupart permettent de se faire une idée suffisamment précise des parcours individuels ; certains cependant, soit par manque de rigueur, soit par manque d'exhaustivité, ne fournissent pas au jury la totalité des éléments sur lesquels il devrait pouvoir s'appuyer pour, en complément de l'exposé du candidat, conduire l'entretien.

Un certain nombre de dossiers apparaissent clairement comme n'étant pas le fruit de l'investissement personnel du candidat, soit qu'ils aient recopié des références et des modèles existants, soit qu'ils aient manifestement bénéficié d'une aide extérieure.

Les fiches de renseignement sont de qualité inégale. Les fiches sommaires qui ne comportent que quelques informations, sans lien entre elles, ne facilitent pas non plus le travail de préparation du jury.

Les candidats doivent comprendre que la conception du dossier ou de la fiche de renseignement est non seulement destinée à éclairer le jury et à faciliter la conduite de l'entretien, mais constitue aussi un exercice destiné à les préparer à l'entretien, en les aidant à mettre au clair leurs réflexions personnelles et leurs motivations.

Les candidats doivent également être conscients de l'importance de l'exposé introductif qu'ils font, en cinq minutes maximum, de leur parcours, des enseignements qu'ils en tirent et des motivations

qui les poussent à vouloir devenir attaché. Un exposé incomplet, confus ou hésitant ne constitue évidemment pas une bonne entrée en matière...

Quel que soit le concours, le jury relève chez les candidats à peu près les mêmes points faibles et les mêmes points forts et ne saurait trop conseiller aux futurs candidats d'en prendre connaissance et de les méditer.

- **Points forts**

Structurer intelligemment son propos.

S'exprimer de façon posée, audible et dynamique.

Faire preuve de sincérité et d'authenticité.

Ne pas se laisser submerger par l'émotion et le stress.

Pour les concours internes et les troisièmes concours, démontrer, et non seulement affirmer, que l'on a tiré des enseignements de son exercice professionnel et que l'on saura en tirer profit pour exercer des fonctions d'attaché.

Pour les concours externe et le troisième concours, avoir une vision claire du sens d'un engagement dans la fonction publique d'Etat.

Lors des mises en situation, ne pas chercher à tout prix la bonne réponse univoque ou le piège dans lequel le jury chercherait à faire tomber le candidat mais mobiliser ses connaissances juridiques, faire preuve de bon sens et de finesse dans l'analyse de la situation et dans la détermination des solutions ou des mesures à prendre.

Etre capable de nouer un véritable dialogue avec le jury.

Etre capable d'argumenter, de démontrer, de proposer des solutions.

Savoir exprimer une opinion personnelle et démontrer une capacité d'engagement.

Etre conscient de ses lacunes et des efforts qu'il faudra fournir pour les combler lors de la formation, si l'on est reçu.

- **Points faibles**

Faire des réponses vagues ou imprécises.

Ne pas respecter les codes.

S'exprimer d'une voix quasi inaudible.

Commettre des fautes de langue.

Lorsque l'on est concours interne ou troisième concours, ne pas savoir présenter les fonctions et métiers exercés de façon intelligible pour le jury.

Ne pas connaître les métiers auxquels destine le corps des attachés et se focaliser sur un seul.

Ne pas être capable de répondre à des questions de base sur le métier auquel on prétend vouloir se destiner.

Ne pas connaître les grands principes du droit public et les principales caractéristiques de la fonction publique.

Ne pas connaître les grandes caractéristiques des principales structures administratives de l'Etat.

Ne pas connaître les principales problématiques et les principaux enjeux auxquels est confrontée aujourd'hui l'administration de l'Etat, qui plus est lorsqu'ils concernent le secteur dans lequel on exerce ou on souhaiterait exercer.

Ne pas connaître des réformes récentes.

Ne pas démontrer sa capacité à manager une équipe.

Ne pas démontrer sa capacité à prendre une décision.

Rester focalisé sur son parcours et son expérience et se révéler incapable de prendre de la hauteur.

Manquer de curiosité intellectuelle et se limiter à l'énoncé de platitudes ou de lieux communs.

Au total si la moyenne des notes obtenues au concours externe est très légèrement supérieure à celle de l'an dernier à 12,25 au lieu de 12,23, les moyennes obtenues au concours interne et au troisième concours sont nettement plus faibles avec respectivement 10,08 contre 12,42 pour le premier et 9,69 contre 11,12 pour le second.

2.2.2. L'épreuve de langue

Il est rappelé que :

- pour le concours interne ainsi que pour le troisième concours, cette épreuve est facultative et ne s'impute sur la note de l'oral que pour les points obtenus au-delà de 10 ;
- pour le concours externe, la note n'est prise en compte que dans la limite de 15 points.

Résultats		
Langue	Nb de candidats	Moyenne des notes
<i>Concours externe</i>		
Anglais	134	11,8
Allemand	13	14,5
Espagnol	17	13,0
Italien	6	12,1
<i>Concours interne</i>		
Anglais	46	11,9
Allemand	4	13,8
Espagnol	3	16,7
Italien	2	12,5
<i>3^{ème} concours</i>		
Anglais	14	11,4

Au concours externe, trop de candidats ont eu une note inférieure à dix, ce qui les a pénalisés.

Dans le cas du concours interne et du troisième concours, pour lesquels l'épreuve de langue n'est pas obligatoire, le choix de s'y présenter s'est le plus souvent révélé payant. Au troisième concours, par exemple, quatorze candidats sur dix-huit ont passé l'épreuve de langue, avec des notes allant de 4,5 à 16,5. Six candidats admis sur huit ont passé l'épreuve de langue et quatre d'entre eux ont gagné des points grâce à cette épreuve. Une candidate doit même sa réussite aux points gagnés à l'épreuve de langue.

Au concours interne, 47 candidats sur les 55 qui ont passé l'épreuve ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Si en allemand, en espagnol et en italien, les candidats qui se sont présentés se sont révélés en règle générale d'un bon niveau ou d'un très bon niveau, des disparités ont été observées en anglais et les prestations des meilleurs sont en retrait par rapport aux années précédentes.

Sur l'ensemble des candidats interrogés dans les trois voies du concours, rares sont ceux dont les qualités linguistiques ou communicatives minimales font totalement défaut. Dans quelques cas cependant, les candidats au concours interne ou au troisième concours, pour lesquels l'épreuve de langue n'est pas obligatoire, auraient dû s'abstenir de se présenter, faute d'une maîtrise minimale de la langue orale.

Quelle que soit la langue, il s'agit certes de bien comprendre un écrit, mais l'épreuve n'en demeure pas moins orale.

Les stratégies de communication – bouclage de vérification, interaction, explication par l'exemple lorsqu'un mot vient à manquer, etc. – ne semblent pas intégrées et pratiquées par tous. Ainsi, quelques candidats, ignorant que les efforts pour surmonter ou contourner un obstacle sont bonifiés, demandent encore la traduction d'un mot à l'examineur ou répondent en français. Les remarques à soi-même en français, rares, et exprimant au mieux la nervosité et au pire le désarroi, restent à proscrire, absolument.

L'adoption d'un point de vue est essentielle pour réussir l'entretien qui vise certes à affiner la perception du texte mais aussi à débattre d'enjeux plus généraux et peut déboucher sur des questions personnelles.

En anglais, cette dimension a fait cruellement défaut cette année. A l'opposé, aucun candidat ne s'est engagé dans un listing scolaire et fastidieux du contenu, sans perspective ni ouverture.

A cet égard, la connaissance minimale de l'actualité et des structures des sociétés étrangères est un atout pour décrypter l'implicite des textes proposés, et les commenter. Aussi, une écoute régulière d'informations en langue du pays tiers, plus encore que leur lecture, reste plus que jamais recommandée afin de couvrir les thèmes susceptibles d'être abordés, tout en se familiarisant avec des prononciations recevables.

Les comparaisons pertinentes avec les systèmes français sont valorisées, ainsi que l'émission d'avis appropriés et étayés par une culture solide.

Les candidats ont maintenant intégré le fait que l'expression «à partir d'un texte» est prise dans un sens large ; le texte n'étant qu'un prétexte à construire un dialogue ouvert mobilisant toutes les connaissances culturelles et savoir-faire linguistiques dont ils disposent.

Enfin, rares ont été ceux qui, le cas échéant, ne parvenaient pas à parler d’eux-mêmes ou de leurs activités professionnelles en fin d’entretien.

Les candidats étant maintenant bien au fait des attendus et de la forme de l’épreuve, ils devraient pouvoir s’y préparer efficacement, quelle que soit la langue.

3. Conclusion et recommandations

En conclusion, le jury souhaiterait insister sur deux points.

Le premier qu’il rappelle chaque année, c’est que le concours se prépare et que l’effort de préparation passe non seulement par l’acquisition des connaissances administratives de base indispensables, mais aussi par le développement d’une réflexion personnelle et d’une culture générale indispensables à l’exercice du métier d’attaché.

Le deuxième c’est que toute épreuve compte. Faute de résultats suffisants à l’oral, 21 candidats classés en rang utile au concours externe et 17 au concours interne n’ont pas été admis. Ainsi que le rappelle le jury chaque année, « l’oral vise à détecter les candidats qui sont porteurs d’un réel projet professionnel. Ce projet doit être conçu de la manière la plus concrète possible au regard des métiers exercés par les attachés. Il s’agit de montrer une envie de faire ces métiers, ou une grande partie d’entre eux, et de convaincre que cette aspiration repose sur une mobilisation raisonnée de son propre potentiel. »

Pour le jury,

La présidente

Claudine Peretti

Rapport du jury des concours d'accès à l'IRA de NANTES Session 2015

1 OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES TROIS CONCOURS

Pour cette session 2015, un total de 128 postes était ouvert. Sur les 2 203 candidats admis à concourir, 1 265 se sont présentés à la première épreuve, 52,48% au concours externe, 64,59% au concours interne, 59,7% au troisième concours.

Comme lors des deux précédentes sessions, on observe une baisse des inscrits au concours interne et, par rapport à 2014, une baisse des candidats inscrits aux deux autres concours. Toutefois, le taux de sélectivité est de 1/10 présents et les concours restent globalement attractifs et sélectifs.

La barre d'admissibilité a été fixée à 9,58 au concours externe, 10,55 au concours interne et 9,55 au troisième concours, soit respectivement 31%, 23% et 30% des candidats présents à l'écrit. Le jury a ainsi largement ouvert l'accès aux épreuves orales, notamment pour le concours externe et le troisième concours.

Tout les postes ont été pourvus : 69 pour le concours externe, 51 pour le concours interne et 8 pour le troisième concours ; trois listes complémentaires ont été établies comptant respectivement 24 candidats, 12 et 4 candidats.

* * * *

Les épreuves écrites se sont déroulées dans de bonnes conditions avec l'appui des préfetures. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA ou en visioconférence pour une candidate résidant outre-mer. Le jury a bénéficié d'un appui constant des équipes de l'IRA, qui ont organisé au mieux l'ensemble des épreuves.

Une grande attention a été apportée à la préparation du jury, notamment à l'harmonisation des attentes de ses différents membres. Comme en 2014, les correcteurs se sont réunis afin de définir des repères précis de correction des copies ; une journée de formation a été consacrée à l'épreuve orale d'entretien. La procédure suivie ayant été précisément décrite dans le rapport consacré à cette session, elle n'est pas rappelée ici.

2 ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

2.1 CONCOURS EXTERNE

Première épreuve : composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, culture, territoire, relations extérieures...).

Le sujet de la composition était cette année : « Quelle place pour les services de l'État dans une France des territoires ? »

La moyenne a été de 9,20, la meilleure note attribuée étant de 18,64 (après péréquation).

Ce sujet ne posait pas de difficultés particulières à deux conditions : une approche qui ne se limite pas à énumérer les textes récents sur une nouvelle « phase » de la décentralisation mais se focalise sur les « services de l'État » ; une réflexion ouverte sur la notion de « territoires », de plus en plus usitée dans le débat public, selon des acceptions très différentes (géographique, historique, juridique, sociologique...).

Plusieurs copies ont su répondre à la question en abordant des thématiques variées : accès des citoyens aux services publics, cohésion sociale, sécurité, développement économique, mobilité (transports, numérique). Ces copies ont été valorisées. Quant au rôle de l'Etat conçu comme distinct de celui des collectivités locales, il pouvait également être évoqué, à condition de ne pas limiter la copie au relevé de compétences perdues.

Deuxième épreuve : questions portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

Les six questions étaient les suivantes :

- Les métropoles
- La libre circulation des personnes dans l'espace Schengen
- Le dialogue social dans la Fonction publique
- La politique du handicap
- Le cadre budgétaire et comptable des organismes publics
- Le poids de la dette publique

Les réponses à ces questions ont été moins satisfaisantes, la moyenne s'établissant à 6,93 et la note la plus élevée à 15,41.

En effet, certains candidats n'avaient pas effectué le travail de préparation nécessaire. Or, cette épreuve réclame, sur l'ensemble du programme, des connaissances nombreuses et précises. Le jury a relevé beaucoup d'approximations et de lacunes alors que les sujets se référaient, dans chaque domaine, à des notions ou des thématiques ayant connu des évolutions récentes (les métropoles, le dialogue social dans la fonction publique, la politique du handicap, le cadre budgétaire et comptable des organismes publics) ou fréquemment évoquées dans l'actualité (la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen, le poids de la dette publique).

En outre, pour chacune des questions, des choix sont à opérer : en une vingtaine de lignes, il faut retenir l'essentiel, ce qui suppose une rapide mise en perspective (données chiffrées sur la dette publique et son évolution ; définition précise de la métropole et de ses compétences ; textes récents structurant la politique du handicap...).

2.2 CONCOURS INTERNE

Nature de l'épreuve : en premier lieu, rédiger, à partir d'un dossier à caractère administratif, une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ; en deuxième lieu, répondre à une ou deux questions permettant essentiellement de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

Cette année, un chef de bureau en préfecture devait rédiger une note à visée opérationnelle sur laquelle s'appuierait son service pour instruire les demandes de dérogations au repos dominical octroyées par le Préfet, compte tenu des modifications introduites par une loi d'août 2015.

La moyenne s'est établie à 8,48 et la note la plus élevée à 14,76.

Le sujet même du dossier avait fait l'objet de maints articles de presse récents. Mais le dossier présentait de réelles difficultés d'analyse et devait être scrupuleusement étudié pour réussir l'épreuve, les évolutions législatives et leurs conséquences pour l'administration devant être détaillées. Un défaut d'organisation et de hiérarchisation du propos a été relevé par les correcteurs. Par ailleurs, la finalité opérationnelle de la note a souvent été oubliée.

La seule question suivant la note portait sur le recrutement dans la fonction publique. Le jury attendait un bref développement sur les grands principes présidant au recrutement, la nature des trois types de concours, les conditions requises pour s'y présenter ainsi que l'existence de voies d'accès sans concours. De nombreux candidats n'ont pas traité cette deuxième partie du sujet, sans doute faute de temps. Ils ont donc été notés sur 15.

2.3 TROISIEME CONCOURS

Nature de l'épreuve : tout d'abord, rédiger une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ; ensuite, répondre à une ou deux questions permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

Cette année, le candidat était censé être affecté au secrétariat général d'une préfecture de département et devait rédiger, à l'attention du préfet, une étude de faisabilité relative au projet de création d'un pôle juridique interministériel départemental.

La question portait sur l'évaluation des fonctionnaires.

Concernant la note, la structuration du développement attendu était indiquée dans le libellé du sujet (rappel du contexte de la réforme de l'administration territoriale de l'État et des mutualisations envisagées ; présentation des objectifs et des modalités de mise en œuvre du projet). Il convenait cependant, pour analyser le dossier et en retenir l'essentiel, de disposer de connaissances administratives suffisantes et de rédiger avec clarté et rigueur.

Nombreux sont les candidats qui, faute de préparation sérieuse, n'ont pas répondu à ces attentes et la moyenne de l'épreuve est faible (7,62).

2.4 REMARQUES GENERALES

Quels que soient le concours et l'épreuve, la maîtrise de l'expression écrite est la condition de la réussite. Le jury a donc décidé ne pas réserver, dans les barèmes de correction, un nombre minimal de points à la correction et à la clarté de la langue mais a fortement pénalisé les copies accumulant les fautes de syntaxe, d'orthographe et les impropriétés lexicales, heureusement rares.

Le jury appelle également l'attention sur la nécessité de suivre l'actualité administrative pour tenir compte des évolutions les plus récentes.

3 L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

L'entretien vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des admissibles au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers que ce soit en administration centrale, dans les services déconcentrés de l'État ou dans des établissements d'enseignement.

S'agissant du concours interne et du troisième concours, l'épreuve orale a aussi pour objet de permettre d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche de renseignement remise par les candidats et décrivant leur formation, le cas échéant, leurs expériences professionnelles, les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours. Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats remettent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), qu'ils complètent en exprimant leurs motivations.

L'importance de ces documents et le soin à apporter à leur rédaction doivent être rappelés. Il n'est pas exclu de s'inspirer de modèle ou de bénéficier de conseil mais l'investissement personnel dans la rédaction et l'exposé des motivations sont indispensables. En effet, ils permettent au jury d'orienter l'entretien et d'aller plus vite à l'essentiel dans les échanges avec les candidats.

Cette épreuve est particulièrement sélective. Le jury a, en effet, choisi d'élargir le plus possible l'éventail des notes (des notes de 01 à 19 ont été attribuées, avant péréquation) et n'a pas hésité à attribuer des notes éliminatoires (égales ou inférieures à 5) lorsque des manques flagrants étaient identifiés.

En effet, si peu de candidats ignorent le contenu et l'objectif de l'entretien, beaucoup le préparent mal et certains ne montrent pas, qu'ils pourront, à l'issue d'une année de préparation, remplir les fonctions d'attaché.

Tout d'abord, nombre de présentations initiales récitent des motivations et des qualités censées être requises pour réussir le concours. Le propos est invariablement le même (sens du service public, capacité à être une force de propositions, ouverture à tous les postes offerts à la sortie de l'IRA...) et permet rarement au jury d'engager le dialogue. L'autre défaut, à ce stade, est le résumé biographique. Ce qui est attendu d'un candidat est d'illustrer concrètement ce qu'il sait faire, ses atouts et qualités, au moins celles qui seront utiles pour le service public ; d'indiquer précisément ses lacunes ou faiblesses, que la formation pourra combler ; de préciser ses motivations, ses préférences ou ses inclinations. En somme, faire des choix personnels pour **mettre en perspective** son parcours et ses motivations présentes.

L'entretien aborde ensuite tous ces aspects, en vérifie la validité et ouvre, le cas échéant, des perspectives. Il permet de savoir si le candidat :

- a pu tirer des leçons de ses expériences et de son parcours, même lorsque celui-ci est bref ;
- peut trouver, à l'occasion d'une « mise en situation », une réponse à un problème délicat, et faire un choix de bon sens ;
- peut développer une argumentation répondant précisément à une question, sans dériver vers un propos général ;
- est capable de s'engager dans ses réponses, c'est-à-dire de défendre son point de vue.

S'agissant des connaissances, quel que soit le concours, le jury attend du candidat :

- qu'il puisse évoquer les fonctions qu'il ambitionne d'exercer ; même si aucun savoir approfondi n'est requis, il n'est pas possible de tout en ignorer ; à ce propos, le jury s'est félicité de l'effort d'information réalisé par plusieurs candidats, qui ont pris contact avec des attachés occupant des fonctions diverses et ont su tirer profit de ces échanges ;
- qu'il ait identifié les principales réformes en cours concernant l'action publique et les services de l'État ;
- qu'il ait réfléchi aux droits et aux devoirs des fonctionnaires ; sur ce point, les mises en situation révèlent souvent de graves lacunes ;
- qu'il soit capable de comprendre que le service public prend nécessairement en compte le service au public mais ne s'y limite pas.

Sur ces différents points, le jury a pu remarquer l'appétence louable des candidats pour le dialogue, l'écoute, la participation. Mais le « management » ne se limite pas à l'écoute bienveillante. Les futurs candidats sont donc invités à ne pas négliger tous les aspects du métier d'attaché, qui doit organiser, suivre et évaluer l'activité des agents placés sous sa responsabilité, au travers d'objectifs précis, et qui doit être capable, dans ce but, d'affirmer une direction et, le cas échéant, son autorité.

Enfin, l'entretien doit permettre au jury de mesurer une capacité à communiquer : expression efficace et adaptée à ses interlocuteurs, aisance relationnelle, force de conviction mais aussi capacité à nuancer, si nécessaire, son point de vue.

En conclusion, comme en témoignent le nombre important d'excellentes notes, à l'écrit comme à l'oral et les listes complémentaires établies, les concours ont permis de distinguer des candidats de qualité. S'ils savent tirer pleinement profit de la formation dispensée à l'IRA, ils pourront entrer dans la carrière ou poursuivre leur parcours dans d'excellentes conditions et servir ainsi au mieux l'État.

4 TABLEAUX STATISTIQUES

Concours	2013			2014			2015		
	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours
Postes offerts	67	50	8	69	51	9	69	51	8
inscrits	1312	879	161	1317	851	151	1250	819	134

Résultats des épreuves écrites pour l'IRA de Nantes (session 2015)

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Présents écrits	656	529	80
Admissibles	202	123	24
Barre admissibilité	9,58	10,55	9,55
% admissibles	30,79%	23,25%	30%
Note la plus haute (après péréquation)	1 ^{ère} épreuve : 18,64 2 ^{ème} épreuve : 15,41	14,76	13,8

Moyenne et écart-type par concours et par épreuves d'admissibilité (session 2015)

concours externe			concours interne			3ème concours		
Épreuves	moyenne	écart type (1)	Épreuves	moyenne	écart type (1)	Épreuves	moyenne	écart type (1)
composition sur un sujet d'ordre général	9,20	3,39	note globale : note + questions	8,48	2,62	note globale : note de synthèse + questions	7,62	2,74
questions à réponse courte	6,93	3,09						

(1) L'écart-type est l'écart moyen par rapport à la note moyenne des candidats admissibles

Tableau général statistiques de la session 2015

	Concours externe			Concours interne			3ème concours			Total général
	Hommes	Femmes	Totaux	Hommes	Femmes	Totaux	Hommes	Femmes	Totaux	
Postes offerts			69			51			8	128
Inscrits	512	756	1268	265	555	820	60	74	134	2222
Admis à concourir	506	744	1250	264	555	819	60	74	134	2203
Présents écrits	291	365	656	170	359	529	37	43	80	1265
<i>% présents</i>	<i>57,51</i>	<i>49,06</i>	<i>52,48%</i>	<i>64,39</i>	<i>64,68</i>	<i>64,59%</i>	<i>61,67</i>	<i>58,11</i>	<i>59,70%</i>	
Admissibilité										
Admissibles	103	99	202	23	100	123	6	18	24	349
Barre d'admissibilité			9,58			10,55			9,55	
<i>% admissibles</i>	<i>35</i>	<i>27</i>	<i>31</i>	<i>14</i>	<i>23</i>	<i>23</i>	<i>16</i>	<i>42</i>	<i>30</i>	
Admission										
Présents	91	99	190	21	96	117	6	18	24	331
Admis liste principale	35	34	69	10	41	51	1	7	8	128
Barre d'admission liste principale			12,18			12			12,47	
Inscrits liste complémentaire	10	14	24	10	2	12	1	3	4	40
Barre d'admission liste complémentaire			11,53			11,48			11,56	
Taux de sélectivité (présents écrits/admis) <i>*arrondi</i>	8	11	10*	17	9	10*	37	6	10*	